

Conditions générales de vente et de livraison

pour Belgian Fluid System Technologies BV (Swagelok Belgium), Numéro d'entreprise : 0475.069.574

1. Conditions générales

- 1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison ("Conditions") s'appliquent à la vente et à la livraison de tous les produits ("Produit") proposés et livrés à tout client ("Client") par Belgian Fluid System Technologies BV, Numéro d'entreprise : 0475.069.574 ("Swagelok Belgium"). Les dispositions dérogeant aux Conditions ou les complétant ne sont valables que dans la mesure où ces dispositions ont été expressément acceptées par Swagelok Belgium par écrit.
- 1.2 Dans les présentes Conditions, Swagelok Belgium et le Client sont désignés conjointement comme les "Parties" et individuellement comme une "Partie".

2. Les bons de commande

- 2.1 Le Client passe ses commandes d'achat auprès de Swagelok Belgium par écrit ou par téléphone. Tous les bons de commande passés par le Client doivent au minimum spécifier le numéro et la quantité du Produit, le lieu de livraison et les dates de livraison demandées. Les bons de commande ne lient pas Swagelok Belgium tant qu'ils n'ont pas été acceptés par Swagelok Belgium par écrit, sauf accord contraire entre les Parties.
- 2.2 Toutes les informations sur les Produits, les listes de prix, les lieux et les dates de livraison ne sont contraignantes que dans la mesure où il y est fait expressément référence dans la confirmation de la commande. Toutes les offres, y compris les estimations de prix ou les devis, faites par Swagelok Belgium sont valables pendant 30 (trente) jours à compter de la date à laquelle ces offres ont été faites, sauf indication contraire expresse.
- 2.3 Le Client doit, dès réception de la confirmation de commande, s'assurer qu'elle est conforme au bon de commande. Le Client est réputé avoir accepté la confirmation de commande, à moins que Swagelok Belgium ne reçoive une notification écrite de refus de la part du Client dans les 2 (deux) jours suivant la date de réception de la confirmation de commande.

3. Prix et paiement

- 3.1 Tous les prix s'entendent hors TVA et hors frais de transport et d'emballage des tubes, sauf accord contraire entre les Parties.
- 3.2 Le paiement des Produits est dû à la date indiquée sur la facture.
- 3.3 En cas de retard de paiement des Produits par le Client, Swagelok Belgium peut réclamer des intérêts de retard (conformément à la loi belge concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales) sur le montant dû pour chaque mois ou partie de mois jusqu'à ce que le Client ait effectué le paiement intégral.
- 3.4 Si le Client ne remplit pas ses obligations de paiement, Swagelok Belgium peut suspendre toute commande – ou une partie de celle-ci – jusqu'à ce que le paiement soit effectué en bonne et due forme. En outre, Swagelok Belgium peut résilier le contrat avec le Client pour manquement et annuler toute commande d'achat qui n'a pas encore été exécutée par les Parties.

4. Livraison des Produits

- 4.1 La livraison des Produits se fera conformément à la confirmation de la commande et au calendrier de livraison convenu par et entre les Parties.
- 4.2 Toute modification d'un bon de commande doit être confirmée par écrit par Swagelok Belgium avant de lier les Parties. Le Client accepte qu'une telle modification d'un bon de commande puisse entraîner un report de la date de livraison initialement convenue et que Swagelok Belgium ne soit pas responsable d'un tel report dû à des modifications apportées au bon de commande par le Client. Les modifications apportées à un bon de commande doivent être confirmées par écrit ou par téléphone par Swagelok Belgium pour être valables et contraignantes pour les Parties.
- 4.3 Swagelok Belgium doit informer le Client de toute modification de la date de livraison et de la raison valable de cette modification (telle que, mais sans s'y limiter, des modifications du bon de commande, des retards de transport ou des événements de force majeure affectant Swagelok Belgium ou ses fournisseurs), dès que les circonstances entraînant une modification de la date de livraison sont portées à la connaissance de Swagelok Belgium.
- 4.4 Swagelok Belgium conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral des Produits par le Client, sauf accord contraire entre les Parties. Si le Client manque à ses obligations de paiement en n'effectuant pas le paiement conformément aux termes et Conditions mentionnés sur la facture, Swagelok Belgium peut réclamer les Produits en question.
- 4.5 Sauf indication contraire dans les Conditions ou accord entre les Parties, les Produits doivent être livrés conformément à NLS 95 pour la livraison de marchandises standard ou à NLM 94 et NL 92 pour la livraison de machines et d'autres équipements mécaniques et électriques.

5. Acceptation des Produits

- 5.1 Immédiatement après avoir reçu les Produits, le Client doit les inspecter pour déceler tout défaut visible et immédiatement vérifiable, y compris en ce qui concerne le poids, la longueur, la quantité, etc. Le Client est réputé avoir accepté les Produits, à moins qu'une notification écrite de refus des Produits précisant les raisons de ce refus ne soit reçue par Swagelok Belgium dans les 2 (deux) jours suivant la livraison des Produits.
- 5.2 Le retour de tout Produit suite au refus du Client après une inspection en bonne et due forme des Produits se fera aux frais du Client. Lors du retour des Produits, le Client doit s'assurer que les Produits sont emballés de manière à pouvoir être transportés.

6. Garanties

- 6.1 En principe, Swagelok Belgium garantit pendant une période d'un an à compter de la date de livraison du Produit qu'un Produit qui a été assemblé sera exempt de défauts matériels cachés et de défauts de fabrication cachés. Lorsque la garantie offerte par le fabricant des Produits ou de leurs composants est moindre ou inexistante, la

garantie de Swagelok Belgium pour ces Produits est limitée à la garantie fournie par le fabricant, le cas échéant.

- 6.2 La garantie Swagelok Limited Lifetime Warranty, incorporée ici par référence, s'applique uniquement aux produits individuels de marque Swagelok, qu'ils soient fournis en tant que composants distincts ou au sein d'un assemblage. La garantie Swagelok Limited Lifetime Warranty ne s'applique pas aux produits externalisés par des fournisseurs tiers.

7. Responsabilité du fait des produits

- 7.1 Si Swagelok Belgium engage sa responsabilité à l'égard d'un tiers en raison d'un défaut des Produits qui n'est pas causé par Swagelok Belgium, le Client doit indemniser Swagelok Belgium pour tout dédommagement ou perte subie.
- 7.2 Swagelok Belgium n'est pas responsable des dommages corporels subis par le Client, les employés du Client ou tout autre tiers, à moins que le Client ne prouve que les dommages corporels sont imputables à des actes ou omissions de la part de Swagelok Belgium.
- 7.3 Swagelok Belgium n'est pas responsable des dommages causés aux biens immobiliers et/ou personnels.
- 7.4 Dans le cas où un tiers fait une réclamation contre le Client concernant la responsabilité du produit, le Client doit informer Swagelok Belgium de cette réclamation dans les plus brefs délais.

8. Limitation de la responsabilité

- 8.1 En cas de retard, de défauts, de responsabilité du fait des produits ou de toute autre circonstance découlant des Conditions ou de tout autre accord avec le Client, Swagelok Belgium n'est pas responsable des pertes de bénéfices, des pertes d'exploitation, des pertes de clientèle, des pertes de données, des pertes de contrats, des pertes indirectes ou consécutives. La responsabilité de Swagelok Belgium ne peut en aucun cas dépasser 70 (septante) % du prix de la commande du Produit, quelle que soit la nature de la réclamation, y compris si la réclamation est contractuelle ou non contractuelle, en conséquence des garanties énoncées dans la clause 6 ci-dessus ou autrement.
- 8.2 En cas de violation par Swagelok Belgium de la garantie visée à la clause 6 ci-dessus, Swagelok Belgium est en droit, à sa discrétion, (i) de rembourser le prix d'achat du Produit moins un montant raisonnable pour l'utilisation par le Client, (ii) de réparer le Produit, ou (iii) de remplacer le Produit en question. La responsabilité de Swagelok Belgium en cas de violation de la garantie est soumise à la condition que le Client notifie le défaut de conformité en renvoyant à Swagelok Belgium le Produit défectueux accompagné de la documentation y afférente, y compris la preuve d'achat de ce Produit. Swagelok Belgium n'est en aucun cas responsable des coûts liés au démontage, au désassemblage, à la réinstallation ou à la remise en place, etc., ni des frais de transport y afférents.
- 8.3 Swagelok Belgium n'est pas responsable des pertes, coûts ou dommages subis par le Client dans le cas où Swagelok Belgium a conseillé ou aidé le Client avec des informations à utiliser pour l'intégration par le Client des Produits de Swagelok Belgium dans les propres systèmes du Client, y compris, mais sans s'y limiter, des informations sur la compatibilité, les préférences, les caractéristiques particulières ou toute autre information à utiliser pour l'intégration. La sélection finale de l'un des Produits de Swagelok Belgium relèvera de la seule responsabilité du Client.
- 8.4 Swagelok Belgium n'est responsable des dommages corporels que s'il est prouvé que ces dommages résultent directement d'un Produit livré par Swagelok Belgium, et uniquement dans la mesure où la responsabilité du fait des produits découle de la loi belge. Dans tous les cas, la responsabilité de Swagelok Belgium en matière de produits est limitée à 2.500.000 euros par an et dépend de la couverture de la réclamation par une assurance.
- 8.5 La responsabilité de Swagelok Belgium en matière de produits est limitée conformément à la clause 7 ci-dessus.

9. La force majeure

- 9.1 Swagelok Belgium n'est pas responsable de tout retard ou défaut d'exécution du contrat si ce défaut d'exécution est dû à des circonstances échappant au contrôle raisonnable de Swagelok Belgium, y compris, mais sans s'y limiter, les conflits du travail et toute autre circonstance échappant au contrôle des Parties, comme les incendies, les guerres, les mobilisations militaires générales, les émeutes, les réquisitions, réquisition, saisie, embargo, restrictions dans l'utilisation de la force motrice, restrictions monétaires et à l'exportation, épidémies, catastrophes naturelles, phénomènes naturels extrêmes, actes terroristes, perte de lignes de données ou autres défaillances de l'infrastructure informatique de tiers, ainsi que les défauts ou retards de livraison des sous-traitants dus à l'une quelconque des circonstances mentionnées dans la présente clause.
- 9.2 L'exécution des obligations de Swagelok Belgium, en cas de force majeure, sera reportée sur une base journalière équivalente à la période de cet événement de force majeure. Lorsque l'événement de force majeure aura cessé d'exister, Swagelok Belgium reprendra ses obligations. Si le cas de force majeure se poursuit pendant une période consécutive de plus de 30 (trente) jours, chaque Partie est en droit de résilier le contrat conclu par et entre les Parties moyennant un préavis écrit de 30 (trente) jours.

10. Droits de propriété intellectuelle

- 10.1 Tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits, y compris, sans limitation, les brevets, les modèles d'utilité, les droits de conception, les marques, les droits d'auteur, le savoir-faire, etc., relatifs au Produit livré ainsi que toute documentation relative au Produit sont à tout moment la propriété exclusive de Swagelok Belgium, et le Client doit à tout moment respecter ces droits, que ces droits soient enregistrés ou non.

Conditions générales de vente et de livraison

pour Belgian Fluid System Technologies BV (Swagelok Belgium), Numéro d'entreprise : 0475.069.574

10.2 Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation permanent des Produits livrés après paiement intégral du prix d'achat par le Client.

11. La confidentialité

11.1 Le Client doit respecter une totale confidentialité en ce qui concerne l'accord des Parties et, par conséquent, ne peut utiliser ou divulguer aucune information confidentielle sur Swagelok Belgium, y compris ses relations avec un tiers, à moins que cette information n'ait été connue publiquement ou que le Client soit en mesure de prouver qu'il a légalement reçu cette information d'une tierce partie.

12. Droit applicable et juridiction

12.1 Les Conditions, l'accord entre les Parties et tout litige découlant de ou en rapport avec les présentes, y compris les travaux effectués par les sous-traitants de Swagelok Belgium conformément à l'accord, sont régis par le droit belge, à l'exclusion de l'application de toute règle de conflit de lois et de la CVIM.

12.2 Tout différend survenant entre les Parties doit être recherché à l'amiable par le biais d'une négociation loyale, y compris des négociations entre les conseils d'administration des deux Parties.

12.3 Tout litige découlant des présentes Conditions ou en rapport avec celles-ci, y compris tout litige concernant leur existence ou leur validité et tout litige concernant la présente clause relative au droit applicable et à la compétence judiciaire et les procédures judiciaires, qui ne peut être réglé par voie de négociations entre les Parties, doit être définitivement tranché par les tribunaux de Bruxelles, Belgique.